

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Côte d'Or

Nombre de membres :

En exercice : 33

Présents : 22

Votants : 32

Date de convocation :

24/09/2025

Date de publication

de la convocation :

24/09/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
Séance du 30 septembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le trente septembre à 18 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume RUET, Maire.

Etaient présents : M. RUET Guillaume - Mme PERSON-PICARD Bénédicte - M. LONCHAMPT Samuel - Mme VICTOR Catherine - Mme BARDIN Isabelle - M. DELATTRE André - M. BLUME Pierre - M. VADOT Thierry - Mme RACAMIER-THOMAS Nathalie - Mme GAUDRY Céline - Mme COURBET Bénédicte - M. DURANDIN Thierry - Mme WELLENREITER Elisabeth - M. FREGONESE Ludovic - Mme FEGUIRI Christelle - M. BAUDOUIN Ludovic - M. VENTO Romain - Mme HAZHAZ Dénia - M. RICHARD Xavier - Mme DUBOIS Florence - M. PAJOT Frédéric - M. STURM Yves

Absents excusés et représentés : M. BASSOLEIL Hervé (procuration à M. VENTO Romain) - M. SZLATALA-PALLOT Nicolas (procuration à M. DELATTRE André) - Mme PENAUD Nathalie (procuration à M. DURANDIN Thierry) - Mme DEFERT Josette (procuration à Mme VICTOR Catherine) - Mme BOURDIER-NOIROT Sylvie (procuration à M. BLUME Pierre) - M. RACLOT Frédéric (procuration à Mme PERSON-PICARD Bénédicte) - M. RECOUVREUX Christophe (procuration à M. VADOT Thierry) - M. MERGEY Dominique (procuration à M. LONCHAMPT Samuel) - Mme ROMAN Yolaine (procuration à Mme COURBET Bénédicte) - Mme SCANZI Justine (procuration à Mme BARDIN Isabelle)

Absent excusé : M. CADOUOT Christian

A été nommé secrétaire : M. VENTO Romain

OBJET :

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture et publication ou notification.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif pouvant être saisi par l'application informatique dite «Télérécours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

SERVICE DES SPORTS - Dispositif « Sport-Santé sur ordonnance » - Approbation de la convention partenariale avec la Maison Sport-Santé EPGV 21-CODEP EPGV 21 et autorisation donnée au maire pour la signer

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention de partenariat à conclure avec la Maison Sport-Santé EPGV 21 / CODEP EPGV 21 ci-annexé,

Vu la présentation de ce dossier à la commission PÔLE VIE AU QUOTIDIEN du 15 septembre 2025,

Considérant ce qui suit :

La commune de Chevigny-Saint-Sauveur a décidé d'établir une convention avec le Comité Départemental (CODEP) EPGV de Côte-d'Or, afin de déterminer les rôles, les droits et les devoirs de chacune des parties dans le cadre du dispositif « Sport-Santé sur ordonnance ».

L'objectif commun est de développer et de promouvoir le Sport-Santé sur ordonnance et d'une manière plus générale l'accès à l'information, à la documentation et à la découverte des Activités Physiques Adaptées pour améliorer le capital santé de l'ensemble des habitants de la commune et des environs.

Le Conseil municipal est appelé à approuver la convention partenariale établie à cet effet et à autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Entendu l'exposé des motifs ci-dessus,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

-**APPROUVE** le principe de la promotion du Sport-Santé sur ordonnance dans le cadre du dispositif partenarial à mettre en place avec le CODEP EPGV 21 ;

-**APPROUVE** les termes de la convention partenariale ci-annexée et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer, ainsi que tout avenant éventuel qui n'aurait pas une incidence financière, et toute pièce utile à l'exécution de la présente délibération ;

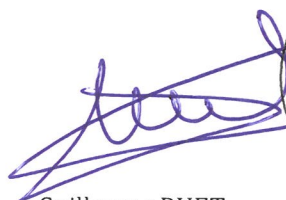
-**DONNE** à Monsieur le Maire ou son représentant tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, le 30 septembre 2025

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,



Guillaume RUET



Romain VENTO